

Annexe J: „Unité d'exploitation Institut de radiologie“

1 Critères pour la légitimation à la facturation des prestations radiologiques

Critères (critères obligatoires pour la légitimation à la facturation des prestations radiologiques „unité fonctionnelle institut de radiologie“)	unité d'exploitation Ra- diologie
--	---

A) Légitimation à la facturation pour instituts de radiologie:

<p>La dénomination d'institut de radiologie est un institut autonome de droit privé qui satisfait aux critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous les coûts imputables du dit institut sont portés par le radiologue lui-même - le radiologue d'un institut autonome de droit privé facture aux assureurs à l'aide du numéro créditeur ou le numéro EAN personnel ou avec celui de l'institut. - le risque entrepreneurial de l'institut de radiologie est porté par le radiologue. - les instituts de droit public dans les hôpitaux se réfèrent à la lettre B ci-dessous de ce concept. - Sont reconnus comme radiologues les titulaires du titre de „spécialiste en radiologie FMH“ ou d'un titre étranger jugé équivalent. Le droit acquis au sens de TARMED (concept des valeurs intrinsèques) n'existe pas pour les titres FMH. 	X
---	---

B) Légitimation à la facturation pour les hôpitaux:

<ul style="list-style-type: none"> - Légitimés à la facturation sont les hôpitaux dont les services radiologiques sont sous la direction d'un radiologue. - Sont reconnus comme radiologues les titulaires du titre de „spécialiste en radiologie FMH“ ou d'un titre étranger jugé équivalent. Le droit acquis au sens de TARMED (concept des valeurs intrinsèques) n'existe pas pour les titres FMH. 	X
---	---

2 Mesures transitoires

Des mesures transitoires respectivement droits acquis pour le concept des unités fonctionnelles n'est pas prévu, car cette unité d'exploitation Institut de radiologie est nouvelle et sera en vigueur à partir du 1.1.2008 et n'a pas existé au part avant.

3 Procédé de reconnaissance

La reconnaissance se fait par la PaKoDig basé sur l'autodéclaration du prestataire au moyen du formulaire correspondant.

Pour la reconnaissance de l'unité d'exploitation Institut de radiologie seront responsables:

- pour les hôpitaux H+
- pour les instituts de radiologie FMH

4 Révision

Tous les ans la PaKoDig effectue un contrôle ponctuel imprévu de 5% des institutions reconnues.